

INSTITUTIONS : la condamnation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes confirmée en appel dans l'« Affaire Erai »

Dans un arrêt du 8 septembre, la Cour d'appel de Lyon a confirmé la condamnation de la [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#) à verser 10,4 millions d'euros aux créanciers de l'association Erai. Ces faits remontent à la présidence du socialiste Jean-Jack Queyranne. Créée en 1987 à l'initiative de la région Rhône-Alpes, l'association Entreprises Rhône-Alpes International (Erai) avait vocation à accompagner les entreprises à l'export.